RCS : CHAMBERY
Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00326
Numéro SIREN : 453 453 060
Nom ou dénomination : ABER PROPRETE AZUR

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2018 sous le numéro de dépôt 3008

Greffe du tribunal de commerce de Chambéry : dépôt N°3008 en date du 09/04/2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 213 RUE DENIS PAPIN 73290 LA MOTTE SERVOLEX — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 45345306000130 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30092017 Net 3	N-1 30092016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	500	AG 500		
	Fonds commercial (1)	AH	3 516 306	AI	3 516 306	3 424 845
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	32 258	AQ 13 582	18 676	5 031
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 154 068	AS 919 669	234 399	214 762
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 159 771	AU 738 188	421 582	372 636
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	49 396	BI	49 396	40 120
	TOTAL (II)	BJ	5 912 298	BK 1 671 939	4 240 359	4 057 394
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	47 192	BM	47 192	55 984
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 166 951	BY 132 536	4 034 415	3 470 800
	Autres créances (3)	BZ	2 273 198	CA	2 273 198	1 219 455
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	29 027	CG	29 027	379 151
régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	28 773	CI	28 773	30 289
	TOTAL (III)	CJ	6 545 142	CK 132 536	6 412 605	5 155 679
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	12 457 439	1A 1 804 475	10 652 964	9 213 072

envois :	(1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(0)	(3) Part à plus d'un an :	CR	159 134
clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 120 000)	DA	1 120 000	1 120 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	112 000	112 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	3 333 124	2 449 335
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 209 103	1 133 789
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	5 774 227	4 815 124
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	18 697	18 697
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	18 697	18 697
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 561	4 368
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	499 617	482 691
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 265 561	3 776 425
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	90 268	114 941
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	32	827
	TOTAL (IV)	EC	4 860 040	4 379 251
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 652 964	9 213 072

(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 860 040	4 379 251
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	322 822	FB		FC	322 822	315 126
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	17 763 172	FH		FI	17 763 172	16 770 780
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	18 085 994	FK		FL	18 085 994	17 085 907
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	68 705	77 918
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	18 154 698	17 163 825
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	572 304	614 623
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	8 792	(17 068
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 278 003	2 005 608
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	607 516	565 071
	Salaires et traitements*					FY	10 916 620	10 272 636
	Charges sociales (10)					FZ	2 537 570	2 382 614
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	315 825	343 677
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	548	5 002
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	25 901	40 703
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	17 263 078	16 212 865
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	891 620	950 959
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 823	5 795
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	2 823	5 795
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	123	1 707
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	123	1 707
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 700	4 088
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	894 320	955 048

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	30 724	57 733
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	29 904	22 192
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	60 628	79 924
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	12 879	19 664
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	7 039	7 608
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	19 918	27 272
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	40 710	52 652
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	105 500	119 181
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	(379 573)	(245 270
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	18 218 149	17 249 544
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	17 009 046	16 115 755
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 209 103	1 133 789
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	30 724	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	4 333	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	67 219	69 535
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	19 918	60 628

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Cf état annexe	4 333	30 724

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR 30/09/201

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
EXERCICES ANTERIEURS	4 334	30 724
PENALITES SUR MARCHES	4 753	
AMENDES PENALITES	3 792	
CESSION IMMOBILISATIONS	7 039	29 904

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR 30/09/201

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
REGUL TAUX AT	1 622	
REGUL SALAIRES	2 711	
REMBOURSEMENT CONDAMNATION PRUDH		11 363
REGUL CHARGE FPC 2013		10 615
ENCAISSEMENTS CLIENTS		1 242
REGUL DIVERSES		7 504

ormulaire obligatoire (article 53 du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD : 3 425 345	KE	KF : 91 461
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ	KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM	KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]		KP : 16 820	KQ	KR : 15 437
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS : 1 059 611	KT	KU : 165 759
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *		KV : 22 356	KW	KX : 14 319
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY : 982 648	KZ	LA : 207 692
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB : 39 598	LC	LD : 1 884
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK	LL	LM
CORPORELLES		TOTAL III	LN : 2 121 033	LO	LP : 405 092
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		IP	1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T : 40 120	1U	1V : 10 973
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ : 40 120	LR	LS : 10 973
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG : 5 586 497	ØH	ØJ : 507 526

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW : 3 516 806	1X : 3 516 806
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS	MG	MH : 32 258	MI : 32 258
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ : 71 302	MK : 1 154 068	ML : 1 154 068
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU	MM	MN : 36 675	MO : 36 675
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV	MP : 108 726	MQ : 1 081 614	MR : 1 081 614
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT : 41 482	MU : 41 482
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
CORPORELLES		TOTAL III	IY	NG : 180 028	NH : 2 346 097	NI : 2 346 097
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E : 1 697	2F : 49 396	2G : 49 396
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3	NJ : 1 697	NK : 49 396	2H : 49 396
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK : 181 725	ØL : 5 912 298	ØM : 5 912 298

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 30092017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
- FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(6) AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	500	PF		PG		PH	500
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	11 790	PW	1 792	PX		PY	13 582
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	844 849	QA	145 893	QB	71 073	QC	919 669
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	7 340	QE	2 545	QF		QG	9 885
	Matériel de transport	QH	632 944	QI	161 279	QJ	101 916	QK	692 307
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	31 681	QM	4 315	QN		QO	35 996
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 528 603	QV	315 825	QW	172 989	QX	1 671 439
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	1 529 103	ØP	315 825	ØQ	172 989	ØR	1 671 939

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé NP + NQ + NR	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(7)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Autres provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	18 697	5W		5X		5Y	18 697
	TOTAL II	5Z	18 697	TV		TW		TX	18 697
Dépréciations	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	133 474	6U	548	6V	1 486	6W	132 536
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	133 474	TY	548	TZ	1 486	UA	132 536
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	152 171	UB	548	UC	1 486	UD	151 233
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE	548	UF	1 486		
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR 30/09/201

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
AUTRES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
LITIGES PRUDHOMMAUX	18 697			18 697

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	49 396	UV	(0)	UW	49 396
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	159 134		(0)		159 134
	Autres créances clients	UX	4 007 818		4 007 818		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	10		10		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	1 440 634		1 440 634		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	795 515		795 515		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	28 691		28 691		
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	8 347		8 347		
	Charges constatées d'avance	VS	28 773		28 773		
	TOTAUX	VT	6 518 319	VU	6 309 789	VV	208 530

(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF	

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	4 561	4 561		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	499 617	499 617		
Personnel et comptes rattachés		8C	1 660 569	1 660 569		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	965 122	965 122		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 049 043	1 049 043		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	590 827	590 827		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	90 268	90 268		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	32	32		
TOTAUX		VY	4 860 040	VZ 4 860 040		

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

GORIOUX
FARO & ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Conseil Régional de Bretagne

S.A.S.U. ABER PROPRETE AZUR

213 rue Denis Papin
73290 LA MOTTE SERVOLEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2017

S.A.S.U ABER PROPRETE AZUR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

A l'associée unique,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABER PROPRETE AZUR relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Apurement des soldes clients

Risque identifié

A la clôture de l'exercice écoulé, les créances clients s'élevaient à 4 145 K€, y compris 159 K€ de créances douteuses.

Le caractère recouvrable de ces créances constitue selon nous un élément essentiel auquel il convient de s'assurer.

Notre réponse

A cet effet, nous avons contrôlé le dénouement et la correcte évaluation des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associée unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

5- Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que

des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quimper, le 13 mars 2018

Pour le commissaire aux comptes
Gorioux Faro & Associés

Claude FARO

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 213 RUE DENIS PAPIN 73290 LA MOTTE SERVOLEX — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 5 3 4 5 3 0 6 0 0 0 1 3 0 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30092017 Net 3	N-1 30092016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	500	AG 500		
	Fonds commercial (1)	AH	3 516 306	AI	3 516 306	3 424 845
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	32 258	AQ 13 582	18 676	5 031
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 154 068	AS 919 669	234 399	214 762
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 159 771	AU 738 188	421 582	372 636
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	49 396	BI	49 396	40 120
	TOTAL (II)	BJ	5 912 298	BK 1 671 939	4 240 359	4 057 394
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	47 192	BM	47 192	55 984
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 166 951	BY 132 536	4 034 415	3 470 800
	Autres créances (3)	BZ	2 273 198	CA	2 273 198	1 219 455
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	29 027	CG	29 027	379 151
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	28 773	CI	28 773	30 289
	TOTAL (III)	CJ	6 545 142	CK 132 536	6 412 605	5 155 679
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	12 457 439	1A 1 804 475	10 652 964	9 213 072

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (0) | (3) Part à plus d'un an : CR 159 134

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000008 en Euros.

QUADRATUS Informatique

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....1...120....000.....)	DA	1 120 000	1 120 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	112 000	112 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	3 333 124	2 449 335
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 209 103	1 133 789
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	5 774 227	4 815 124
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	18 697	18 697
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	18 697	18 697
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 561	4 368
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	499 617	482 691
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 265 561	3 776 425
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	90 268	114 941
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	32	827
	TOTAL (IV)	EC	4 860 040	4 379 251
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 652 964	9 213 072

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 860 040	4 379 251
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIES

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 000008 en Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	322 822	FB		FC	322 822	315 126
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	17 763 172	FH		FI	17 763 172	16 770 780
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	18 085 994	FK		FL	18 085 994	17 085 907
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	68 705	77 918
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	18 154 698	17 163 825
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	572 304	614 623
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	8 792	(17 068)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 278 003	2 005 608
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	607 516	565 071
	Salaires et traitements*					FY	10 916 620	10 272 636
	Charges sociales (10)					FZ	2 537 570	2 382 614
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	315 825	343 677
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	548	5 002
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	25 901	40 703
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	17 263 078	16 212 865
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	891 620	950 959
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 823	5 795
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	2 823	5 795
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	123	1 707
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	123	1 707
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 700	4 088
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	894 320	955 048

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 000008 en Euros.

DGFiP N° 2053 2017

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	30 724	57 733
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	29 904	22 192
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	60 628	79 924
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	12 879	19 664
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	7 039	7 608
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	19 918	27 272
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	40 710	52 652
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	105 500	119 181
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	(379 573)	(245 270)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	18 218 149	17 249 544
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	17 009 046	16 115 755
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 209 103	1 133 789
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	30 724	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	4 333	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	67 219	69 535
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	19 918	60 628

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Cf état annexe	4 333	30 724

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR

30/09/2017

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
EXERCICES ANTERIEURS	4 334	30 724
PENALITES SUR MARCHES	4 753	
AMENDES PENALITES	3 792	
CESSION IMMOBILISATIONS	7 039	29 904

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIES

Dossier N° 000008 en Euros.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR 30/09/2017

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
REGUL TAUX AT	1 622	
REGUL SALAIRES	2 711	
REMBOURSEMENT CONDAMNATION PRUDH		11 363
REGUL CHARGE FPC 2013		10 615
ENCAISSEMENTS CLIENTS		1 242
REGUL DIVERSES		7 504

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

Dossier N° 000008 en Euros.

ANNEXE AU BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

A - REGLES ET METHODES COMPTABLES

a) Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

b) Les principes comptables appliqués par la société ABER PROPRETE AZUR sont principalement les suivants :

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les fonds de commerce sont valorisés à leur valeur d'achat. L'appréciation se fait au regard de la valeur de marché.
Si la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

- Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	1 an
Agencement des constructions	5 à 10 ans
Installations techniques matériel et outillage	3 à 5 ans
Installations et agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de Transport	1 à 5 ans
Matériel de bureau et mobilier	3 à 10 ans

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs, toute obligation du Groupe à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Résultat exceptionnel

Les évènements dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

c) Changement de méthodes comptables

Néant.

B - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Acquisition d'un fonds de commerce de nettoyage exploité à BALSIEGES (48) - Rue Le Pont Neuf, auprès de Monsieur DERUY au 16 janvier 2017.
- Acquisition d'un fonds de commerce de nettoyage exploité à BOULOC (31) – 5 impasse du Chêne, auprès de Monsieur Bruno SEALE au 23 mars 2017.

C – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIES

D - NOTES SUR LE BILAN

▪ BILAN ACTIF

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs en K euros	30/09/2016	Acquisitions	Diminutions	30/09/2017
Immobilisations incorporelles	3 425	91		3 516
Agencements des constructions	17	15		32
Installations techniques, mat. & outill. industriels	1 060	166	71	1 155
Installations générales agencements divers	23	14		37
Matériel de transport	982	208	109	1 081
Matériel de bureau et mobilier	39	2		41
Total	**5 546**	**496**	**180**	**5 862**

2. Fonds commercial

Fonds commercial	Valeur brute	Amort/Prov.	Valeur nette	Taux
Fonds achetés	3 516		3 516	0
Fonds réévalués				
Fonds reçus en apport				
Total	**3 516**	**0**	**3 516**	**0**

3. Immobilisations financières

Valeurs en K euros	30/09/2016	Augmentations	Diminutions	30/09/2017
Prêts & autres immobilisations financières	40	11	2	49
Total	**40**	**11**	**2**	**49**

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

4. Amortissements et provisions

1. Amortissements

Valeurs en K euros	30/09/2017	Augmentations	Diminutions	30/09/2017
Immobilisations incorporelles	1			1
Agencements des constructions	12	2		14
Installations techniques, mat. & outill. industriels	845	146	71	920
Installations générales agencements divers	7	2		9
Matériel de transport	633	161	102	692
Matériel de bureau et mobilier	32	4		36
Total	**1 530**	**315**	**173**	**1 672**

2. Provisions

Valeurs en K euros	30/09/2016	Dotations	Reprises	30/09/2017
Amortissements dérogatoires				
Total provisions réglementées	0	0	0	0
Pour litiges				0
Autres provisions	19			19
Total provisions pour charges	19	0	0	19
Sur stocks et en cours				
Clients	133	1	2	132
Fonds commun de placement				
Autres provisions				
Total provisions pour dépréciation	133	1	2	132
Total	**152**	**1**	**2**	**151**
- exploitation		1	2	
- financier				
- exceptionnel				

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

5. Créances

1. Etat des créances

Valeurs en K euros	Montant	à 1 an au plus	à plus d'un an
Autres immobilisations financières	49		49
Créances clients et comptes rattachés	4 166	4 007	159
Etat créances fiscales	2 266	2 266	
Débiteurs divers	8	8	
Charges constatées d'avances	29	29	
Total	**6 518**	**6 310**	**208**

2. Charges constatées d'avance

Valeurs en K euros	Montant
Charges d'exploitation	29
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	**29**

3. Produits à recevoir

Valeurs en K euros	Montant
Fournisseurs, avoirs à recevoir	5
Clients, factures à établir	22
ETAT CICE 2017	508
Total	**535**

4. CICE

Le montant du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité des entreprises) acquis au titre de l'exercice s'élève à 653 K€. Il a été comptabilisé en soustraction de l'impôt sur les sociétés (compte 699100).
Le produit à recevoir a été constaté au même rythme que les versements des rémunérations éligibles (du 01 janvier au 30 septembre 2017) pour un montant de 508 K€.
La créance d'impôt du CICE au titre de l'année 2016 a été imputée en diminution de l'impôt dû, et dans le cas d'un solde résiduel, sur les versements ultérieurs d'acomptes d'impôt sur les sociétés.
Au cours de l'exercice, le CICE a servi à financer les efforts de l'entreprise en matière :

- D'investissement
- De formation
- De recrutement
- De couverture des besoins en fonds de roulement

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

▪ BILAN PASSIF

1. Capital social

Le capital social, soit 1 120 000 euros, est composé de 112 000 actions de nominal 10 €.

2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres en K€	Montants
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	4 815
Résultat de l'exercice	1 209
Distribution de dividendes	-250
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	5 774
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	**959**

3. Dettes

1. Etat des dettes

Valeurs en K euros	Total	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	500	500		
Personnel et comptes rattachés	1 661	1 661		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	965	965		
Dettes fiscales	1 640	1 640		
Autres dettes	90	90		
Produits constatés d'avance				
Total	**4 856**	**4 856**	**0**	**0**

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

2. Charges à payer

Valeurs en K euros	Montant
CET	179
Formation continue	147
Effort construction	82
Taxe d'apprentissage	92
Comité d'entreprise	51
Agefiph	2
Taxe foncière	10
Clients, avoirs à établir	86
Fournisseurs, factures non parvenues	8
Congés payés	715
Charges sociales et fiscales sur congés payés	185
Primes annuelle	117
Charges sociales et fiscales sur primes annuelles	50
Primes conventionnelle	50
Charges sociales et fiscales sur primes conventionnelle	12
Participation	106
Forfait social participation	21
Total	**1 913**

3. Produits constatés d'avance

Néant

E – NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation du chiffre d'affaires

1. Répartition par secteur d'activité

Valeurs en K euros	Montant
Ventes de marchandises	323
Production services	17 763
Total	**18 086**

2. Répartition par zone géographique

Valeurs en K euros	Montant
France	18 086
Total	**18 086**

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIES

2. Détail du résultat exceptionnel

Valeurs en K euros	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations	7	30
Régul Taux AT	2	
Régularisations diverses	3	11
AGEFIPH RAPPEL 2013		11
Régularisation comptes		1
Régul Divers		8
Pénalités sur marchés	5	
Amendes pénalités	4	
Total	**20**	**61**

F – AUTRES INFORMATIONS

1. Ventilation de l'effectif moyen

Cadres	10
Agents de maitrise	24
Employés	13
Ouvriers	422
Total	**469**

2. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Valeur en K euros	Montants concernant les entreprises	
Postes	**liées**	**avec lesquelles la société a un lien de participation**
Fournisseurs	181	
Clients	2	

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

3. Engagements en matière de retraite

Le montant global des engagements retraite s'élève à 22 276 €.

Données en €

Tranche	Effectif	Indemnité à verser	Valeur probable	Valeur actuelle probable	Dette actuarielle
De 25 à 29 ans	1	11 049	1 534	853	44
De 30 à 34 ans	5	49 853	8 520	5 087	603
De 35 à 39 ans	8	110 920	23 454	15 085	3 393
De 40 à 44 ans	5	45 742	12 927	9 022	1 944
De 45 à 49 ans	9	91 134	32 348	24 331	9 396
De 50 à 54 ans	8	41 589	20 246	16 514	6 185
De 55 à 59 ans	1	2 456	1 588	1 421	710
60 ans ou plus	1	0	0	0	0

Hypothèses de calculs retenues

- Taux d'actualisation : 1,6 %.
- Augmentation annuelle des salaires : 1% constant pour les catégories cadres et non cadres.
- Départ en retraite prévu à l'âge de 65 ans pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de rotation : 5% constant pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de charges sociales patronales : 43 % pour les catégories cadres et non cadres.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2010-2012.
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis.

Ces indemnités concernent les salariés administratifs.

4. Entité de la société établissant des comptes consolidés

Les comptes de la société ABER PROPRETE AZUR S.A.S. sont inclus dans les comptes consolidés de la société ABER S.A.S. par la méthode de l'intégration globale.

5. Litiges sociaux

Plusieurs litiges prud'homaux sont en cours au 30/09/2017. Les demandes des salariés s'établissent à une somme globale de 210 K€. Compte tenu de l'état d'avancement de la procédure et au regard des éléments des dossiers, 19 K€ étaient déjà provisionnés à l'ouverture de l'exercice. Seule cette provision est comptabilisée dans les comptes au 30/09/2017.

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

ABER PROPRETE AZUR
Société par actions simplifiée au capital de 1 120 000 euros
Siège social : 213 rue Denis Papin, 73290 LA MOTTE SERVOLEX
453 453 060 RCS CHAMBERY

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 27 MARS 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 1 209 103 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice .....1 209 103 euros

A titre de dividendes .....600 000 euros
Soit 5,36 euros par action

Le solde, soit la somme de .....609 103 euros
En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 3 942 227 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 27 mars 2018.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 600 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende Global	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement	Dividende par titre
30/09/2016	250 000,00 €	/	250 000,00 €	2,23 €
30/09/2015	150 000,00 €	/	150 000,00 €	1,34 €
30/09/2014	150 000,00 €	/	150 000,00 €	1,34 €

Certifié conforme
Le Président
M. Dominique GADONNEIX